

Bilan Carbone® ICDC 2023

Pourquoi réaliser un bilan carbone ?

Au regard des enjeux actuels et des différents objectifs fixés par les gouvernements, les entreprises sont incitées à mesurer l'impact « carbone » généré par leurs activités. En effet, l'article L229-25 du Code de l'Environnement impose aux personnes morales de droit privé de plus de 500 salariés de mettre à jour et rendre public un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) tous les 4 ans.

Le **Bilan Carbone®** est un **outil de diagnostic** qui permet d'analyser les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre générées par l'ensemble des activités d'une entreprise.

Les résultats serviront à élaborer un **plan d'actions** visant à réduire l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement.

À moyen et long terme, l'idée est :

- ❖ D'avoir une vision détaillée, poste par poste, de l'impact de son activité sur l'environnement
- ❖ D'agir pour réduire ses émissions
- ❖ De sensibiliser et d'impliquer les parties prenantes de l'entreprise

Résultat ICDC 2023 :

25 959 tonnes eq. CO₂, l'équivalent de



Une baisse de 12% par rapport à 2022*

* actualisation 2022 : 29 391 T eq. CO₂

Evolution Bilan Carbone des années : 2019 à 2023

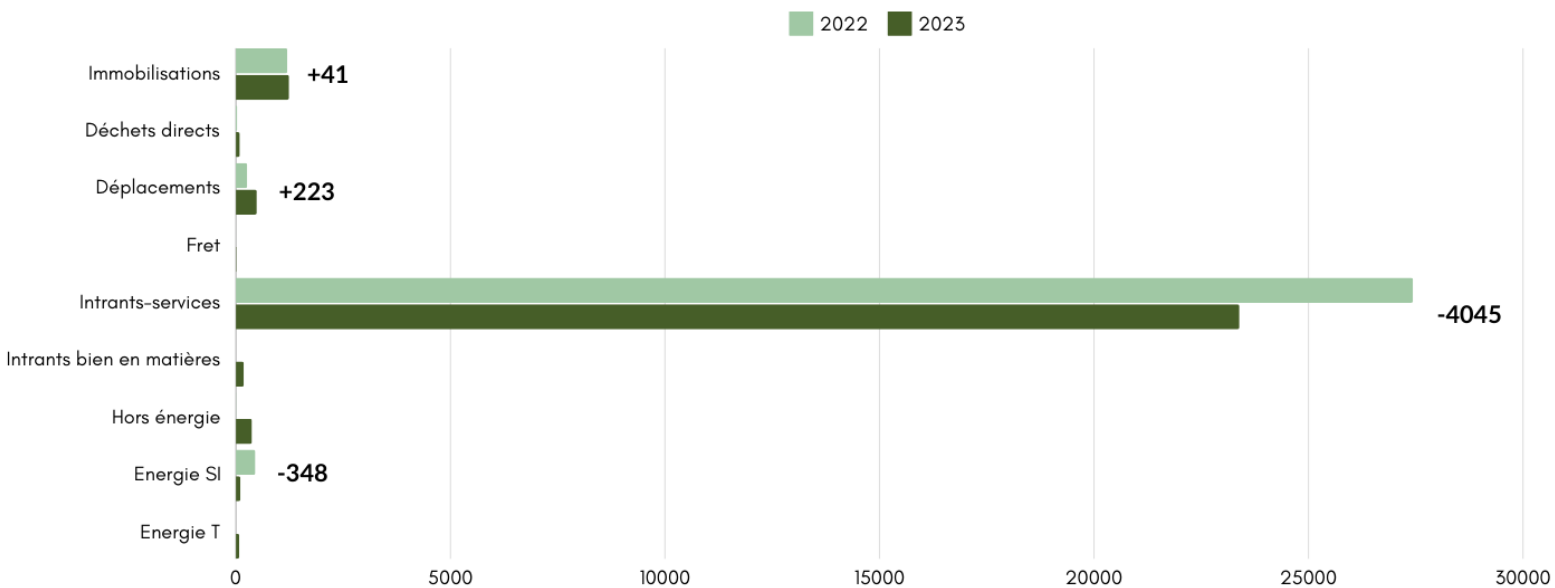
	2019*	2023	2023 Vs 2019*
Total	32 791	25 959	- 21%
Par effectif	38,00	25,29	- 33%

Les résultats présentés dans ce tableau s'intègrent dans la trajectoire de décarbonation de l'établissement public de la caisse des dépôts. Pour rappel, l'objectif est d'atteindre une baisse de 46% d'émissions de gaz à effet de serre par collaborateur et par an entre 2019 et 2030.

Les postes d'émissions

Postes d'émissions	Emissions en tonne CO ₂ eq	Répartition en %
Intrants - services	23390	90,1%
Immobilisations	1239	4,8%
Déplacements	486	1,9%
Hors énergie	374	1,4%
Intrants bien et matières	183	0,7%
Energie SI	105	0,4%
Déchets directs	91	0,4%
Energie T	78	0,3%
Fret	14	0,1%

Evolution des émissions de 2022 à 2023 en tonnes eq CO2



Analyse synthétique

Le graphique montre que les efforts pour réduire les émissions liées aux intrants, en particulier dans les services, ont été payants en 2023. Cependant, des augmentations sont visibles dans les déplacements et l'utilisation de l'énergie, ce qui pourrait nécessiter une attention particulière. Pour continuer à progresser.

Intrants Services

Ce poste d'émission fait allusion à tous les produits, matériaux et services que l'entreprise achète et utilise dans le cadre de son activité. C'est le poste le plus important en termes d'émissions, pour les deux années. Cependant, il y a une nette réduction des émissions en 2023 par rapport à 2022, ce qui montre une amélioration dans ce secteur. Il reste dominant même si la réduction reste considérable.

Déplacements

Les émissions liées aux déplacements ont légèrement augmenté en 2023 par rapport à 2022, ce qui pourrait s'expliquer par une augmentation de l'activité, une hausse des déplacements professionnels et un retour en présentiel plus fréquent. La mise en œuvre du plan de mobilité courant 2025 nous permettra d'agir sur ce poste d'émission.

Immobilisations, Déchets directs, Fret, Hors énergie

Ces postes représentent des émissions relativement faibles. Les changements entre 2022 et 2023 sont moins significatifs.